

Réponses des experts d'EVA JOLY

Mail reçu le 4 avril 2012.

Au-delà des principes pour un droit de compensation et d'aide à l'autonomie, les signataires attendent des réponses opérationnelles pour la refonte de la gouvernance du système. Le collectif « Une société pour tous les âges » a écrit ce 1er mars à madame Eva Joly (EELV), François Bayrou (Modem), François Hollande (PS), Jean-Luc Melenchon (parti de Gauche) et Nicolas Sarkozy (UMP). Il demande des réponses pour le 21 mars en vue d'une conférence de presse le 5 avril.

De plus en plus de personnes atteignent des âges élevés. Etant donné les liens qui existent entre maladies chroniques, entraînant une perte d'autonomie, et avancée en âge, la population en situation de handicap est majoritairement très âgée. Depuis 1997, la compensation du handicap pour accompagner les activités de la vie quotidienne est distincte selon l'âge (PCH avant 60 ans et APA). Leur contenu, leur montant et la participation du bénéficiaire diffèrent pour un même besoin.

>> Comptez-vous remédier à cette discrimination selon l'âge en attribuant un montant de compensation identique pour un même besoin d'aides dans les activités de la vie quotidienne, quel que soit l'âge ?

Réponse des experts d'Eva Joly – EELV : Tout à fait. Cette discrimination n'a aucune raison d'être. Il n'y a aucune raison pour que la prise en charge soit différente entre 60 ans moins un jour et 60 ans plus un jour. De façon générale je privilégierai toujours « à chacun/e selon ses besoins ».

Pour mettre fin à cette profonde inégalité vous engagez-vous à créer lors du prochain quinquennat un nouveau droit social universel compensant la perte d'autonomie ?

Réponse des experts d'Eva Joly – EELV : Il s'agit pour moi d'un des plus grands échecs de Nicolas Sarkozy. De plus en plus de familles sont affectées par la perte d'autonomie d'un parent, et pourtant le Président préfère repousser cette indispensable réforme ! C'est incompréhensible à mes yeux. C'est pourquoi je propose depuis le début de la campagne de lancer dès 2012 un grand débat sur l'autonomie, les conditions du maintien à domicile, les rôles respectifs de la société et de la famille. L'objectif est d'aboutir à une loi en 2013.

>> Si oui, l'envisagez-vous avec un financement supplémentaire ? A quelle source de financement ferez-vous appel en priorité ?

Réponse des experts d'Eva Joly – EELV : Le financement de la prise en charge de la dépendance nécessitera des financements nouveaux que les commissions d'experts ont chiffré autour de 8 milliards d'Euros dans les 20 ans qui viennent. Ces chiffres ne sont pas du tout hors de portée si on les rapporte en pourcentage du PIB.

Pour nous le financement de la perte d'autonomie doit rester du ressort de la solidarité nationale. Je me refuse à laisser seuls les Français face à ce risque de la dépendance. Il doit être inclus dans une grande réforme fiscale basée sur la progressivité en fonction des revenus et portant sur l'ensemble des revenus : taxation sur les patrimoines les plus élevés, alignement de la CSG des retraités sur la CSG des actifs, etc.

Dans les situations de handicap, les activités de la vie quotidienne sont les premières à être limitées puis les activités de soins personnels d'hygiène. Les atteintes les plus légères sont les plus nombreuses.

>> *A partir de quel niveau de besoin d'aides, ferez-vous intervenir un financement collectif ?*

Réponse des experts d'Eva Joly – EELV : Dès le premier signe d'incapacité. Simplement, il s'agira de conditionner cette aide aux revenus et au degré d'incapacité. Il s'agira toujours d'assurer que chaque personne aura une réelle liberté de choix quant au maintien à domicile ou l'entrée en établissement.

Aujourd'hui les dispositifs d'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées dites « dépendantes »* sont éclatés entre de multiples responsables tant au niveau du financement, de l'organisation territoriale et de l'offre de services et prestations individuels. Le cloisonnement persiste entre les secteurs et les professionnels du sanitaire, du médicosocial, du social et des soins de ville. Cette fragmentation est source de nombreux dysfonctionnements dans les réponses (redondances, retards, hospitalisations injustifiées, absence de continuité des aides et soins...) entraînant un gâchis des ressources.

>> *Vous engagez-vous à remédier à cet état de fait ?*

>> *Si oui comment ?*

>> *Avec quels acteurs au niveau collectif et au niveau individuel ?*

Réponse des experts d'Eva Joly – EELV : En effet, la multiplicité des structures et des responsabilités pose un sérieux problème. Mettre en cohérence tous ces acteurs est pour moi un sujet aussi sensible que celui du financement. Ce n'est pas par la force que l'on réglera les choses. Je souhaite que ce sujet soit un élément clef du grand débat sur l'autonomie que j'espère voir s'ouvrir dès l'été.

Le nombre, la qualification, les compétences des personnels en établissements et à domicile sont insuffisants étant donné la complexité et la sévérité de l'état des personnes en situation de handicap.

>> *Quelles solutions envisagez-vous pour créer, financer une véritable filière médico-sociale professionnelle ? Comment comptez-vous renforcer les effectifs ?*

Réponse des experts d'Eva Joly – EELV : Il existe déjà des filières professionnelles : mais il faut rendre ces filières réellement diplômantes. Il faut que les jeunes s'engageant dans cette carrière à haute technicité puissent avoir des évolutions de carrière. Lorsqu'il s'agit d'aidant/es informel/les, il faut qu'il y ait une réelle validation de l'expérience et que cette aide informelle ouvre des droits à la retraite.

Les sommes à la charge des personnes âgées en établissement ou à domicile sont très au-dessus de la moyenne des pensions de retraite.

>> *Vous engagez-vous à réduire ce reste à charge ? Si oui comment ?*

Réponse des experts d'Eva Joly – EELV : Evidemment. La solidarité nationale doit jouer son rôle. En aucun cas le reste à charge ne doit impacter la partie patrimoine que constitue la résidence principale. Les revenus moyens et de la tranche basse, qui sont ceux qui souhaitent laisser un héritage à leurs enfants sont aussi ceux qui auront des problèmes pour faire face à ces dépenses. Il convient donc de jouer sur la fiscalisation des gros patrimoines afin de limiter l'impact sur les revenus plus faibles.

Et par ailleurs, le nombre de places en EHPAD à but lucratif doit être conditionné au nombre de place en EHPAD à but non lucratif. Il est tout à fait anormal de laisser le privé s'emparer de ce marché et ainsi imposer des prix de journée inadmissibles.

Les aidants familiaux représentent l'essentiel de l'aide apportée aux personnes handicapées notamment jeunes et âgées. Leur aide n'est pas reconnue comme une activité ouvrant des droits sociaux. Par ailleurs, nombre d'entre eux s'épuisent.

>> *Quel engagement prenez-vous face à ces réalités ? Comment ?*

Réponse des experts d'Eva Joly – EELV : L'investissement des aidants familiaux est un

service rendu à la personne malade comme à la société. Reste à différencier la solidarité intrafamiliale, liée aux relations affectives bien naturelles, du travail bien spécifique de la prise en charge de la dépendance. Ce dernier est à prendre en charge par la solidarité nationale et est à confier à des professionnels qui permettent aux aidants familiaux de jouer leur rôle, mais qui doivent être soulagés des soins spécifiques liés à la maladie. Dans le cas où des aidants familiaux cessent ou réduisent leur activité professionnelle pour s'engager auprès d'une personne en perte d'autonomie, nous sommes bien sûr favorables à la valorisation des trimestres comptant pour leur retraite. Je crois aussi qu'il est nécessaire de leur garantir le soutien nécessaire, sous forme de dotation financière ou de services en nature, mais aussi sous forme de formations.

* Préférer, comme le préconise la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) dans son rapport de 2007, la notion d'« aide à l'autonomie » à celle de prise en charge de la dépendance. Le rapport à l'autonomie pour ces populations varie certes en fonction, de leur parcours de vie, de leur âge, de l'origine et de la nature de leur handicap. Ainsi, elles s'inscrivent selon les cas dans un objectif de conquête, de maintien, ou de reconquête d'une autonomie qui constitue une dynamique devant servir de guide à l'élaboration des politiques publiques.

Signataires de l'interpellation

- Adessa A Domicile, Hugues Vidor directeur général et Didier Duplan directeur général adjoint
 - Ad-Pa, association des directeurs aux services des personnes âgées : Pascal Champvert, président et Romain Gizolme
 - Agevillage.com : Annie de Vivie, fondatrice
 - APF, Association des paralysés de France : Jean-Marie Barbier, président
 - Association française des AIDANTS : Florence Leduc, présidente
 - Association Alerte 38 : Jacqueline Chapuis, présidente
 - CFR, confédération française des retraités : François Bellanger, président
 - Cleirppa, Centre de Liaison d'Etude et d'Information sur les problèmes des personnes âgées : Olga Piou, directrice
 - FHF, Fédération hospitalière de France : Frédéric Valletoux, président, Gérard Vincent, délégué général, René Caillet et Murielle Jamot, POSMS.
 - Fnadepa, Fédération nationale des associations de directeurs au service des personnes âgées : Claudy JARRY, président et Françoise TOURSIERE, directeur
 - FNAPAEF, Fédération nationale des associations de personnes âgées et leurs familles : Joelle Le Gall, Présidente
 - FNAR, Fédération nationale des associations de retraités : Sylvain Denis, Président
 - Graf, Groupement des associations de familles de l'AP-HP : Aldo SALUARD, président
 - Una, Union nationale de l'aide, des services et des soins aux domiciles : André Flageul, présidente et Yves Verollet, directeur
- Et
- Michel Billé sociologue
 - Bernard Ennuyer, sociologue
 - Jean-Michel Caudron, consultant
 - Serge Guérin, professeur à l'ESG Management school, sociologue
 - Jean-Claude Henrard, professeur de santé publique, gérontologue
 - Geneviève Laroque, Igas honoraire, retraitée, gérontologue
 - Jérôme Pellissier, écrivain, docteur et chercheur en psychologie